



L a u s a n n e

Au Conseil communal
de Lausanne

Lausanne, le 3 novembre 2015
C. 24/109 – EJCS - uc

FASL- Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise : remplacement au sein du Conseil de fondation

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Monsieur Pierre Imhof, désigné par la Municipalité au sein du Conseil de fondation de la FASL en décembre 2010, a présenté sa démission pour le 31 décembre 2015.

Dès lors, la Municipalité a décidé de désigner pour lui succéder :

- M. Jean Tschopp, juriste et député vaudois.

Les membres sont désignés ad personam par la Municipalité conformément aux statuts de la FASL.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch